

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL
DE L'ETAT

DECRET N° 85/516 du 11/4/85
MTERFPPS/DGTFP/DFP/2103/

portant reclassement et nomination de
certains fonctionnaires des cadres de la
catégorie A hiérarchie II des Postes et
Télécommunications (Branches Administra-
tives) en tête OWASSA Jean-Jacques

LE PREMIER MINISTRE,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n°076/84 du 7/12/84 portant ratification de l'ordonnance n°019/84 du 23/8/84
(/ISAS: portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8/7/79;

(/u la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut géné-
ral des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3.2.1962 por-
tant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires;

(/u le décret n°67/50/FP/BE du 24 Février 1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments notamment en son article 1er § 2;

(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

3/MININFO/PT
(/u le décret n°84/856 du 8/8/1984 portant nomination du
Premier Ministre;

(/u le décret n°84/858 du 13/8/1984 portant nomination des
Membres du Gouvernement;

(/u le décret n°80/630 du 27.12.1980 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat;

(/u le décret n°84/860 du 20/8/1984 portant organisation
des intérimaires des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n°59/II/FP du 24 Janvier 1959 fixant le statut
des cadres des Directeurs et Inspecteurs Principaux des Postes et Téléco-
munications

(/u les arrêtés n°s 4204/MTPS/DGTFP/DFP du 1.6.1984
6490/MININFO/PT du 3.2.1983

(/u la lettre n°916/DAG du 7.II.1984 du Directeur Général
Président de l'ONPT et de la CNE transmettant les dossiers des intéressés;

(/u les demandes des intéressés;
(/u le Rectificatif n°619/923 du 19/10/84 au décret n°84/858 du
13-8-84 portant nomination des Membres du Gouvernement;

SECRET

..../....

ARTICLE 1ER:- En application des dispositions du décret n°59/II/FP du 24.I.1959 susvisé les fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Postes et Télécommunications (branche administrative) dont les noms suivent titulaires du diplôme d'Inspecteur Principal des Services Postaux et Financiers délivré par le Centre d'Enseignement Supérieur des Postes et Télécommunications d'outre-Mer à PARIS (FRANCE) sont reclassés à la catégorie A hiérarchie I et nommés Inspecteurs Principaux comme suit:

AU 1^{er} ECHELON INDICE 890. ACC = NEANT:

- Monsieur OWASSA Jean-Jacques, Inspecteur Mixte de 3^e échelon en service à Brazzaville.

AU 2^e ECHELON INDICE 890. ACC= I AN II MOIS

- Monsieur ZOBA André, Inspecteur Mixte de 5^e échelon en service à Brazzaville.

ARTICLE 2:- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates effectives de reprise de service des intéressés à l'issue de leur stage sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 11 AVRIL 1985

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE MINISTRE DE L'INFORMATION DES
POSTES ET TELECOMMUNICATIONS,


Christian Gilbert BEMBET.-


Ange Edouard POUNGUI.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE,

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET,


Bernard COMBO MATSIONA.-


Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS:

JORPC.....1 DOSSIERS...6
DGTFP/DFP...3 SGCM/BC....2
DGB.....2
DCF.....2
MININFO/PT..3
INTERESSES..2

